

Mines/ Conjoncture 1er semestre 2017

Le groupe Comilog double ses résultats

Maxime Serge MIHIN-DOU

Libreville/Gabon

Portée par une bonne tenue des cours du minerai de manganèse sur le marché international, la filiale du géant de la métallurgie française Eramet a réalisé un chiffre d'affaires de 603,5 milliards de francs, en hausse de 48 % par rapport au 1er semestre 2016.

LA crise est désormais loin derrière Eramet manganèse (Groupe Comilog). Grâce à une reprise et une bonne tenue des cours de minerai de manganèse, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 603,5 milliards de francs sur les 6 premiers mois de l'année. Un chiffre en hausse de 48



Photo : BANDOMA

Bond en avant du chiffre d'affaires de Comilog...



Photo : L'Union

...du fait de la bonne tenue des cours du minerai de manganèse.

% par rapport au 1er semestre 2016, selon la maison-mère.

Le résultat opérationnel courant est, également, en nette amélioration

puisque'il s'établit à 227 milliards de francs (346 millions d'euros). Quant à la production mondiale brute d'acier au carbone, principal débouché du

manganèse, elle est en hausse de 4,5 % par rapport au premier semestre 2016.

« Après une correction au début de l'année 2017, les prix du minerai restent à des niveaux élevés. La moyenne des prix du minerai 44 % CIF Chine s'établit à 5,69 USD/dmtu au premier semestre 2017 contre 2,91 USD/dmtu au premier semestre 2016 et 5,70 USD/dmtu au second semestre 2016. Les prix des alliages de manganèse restent fermes au premier semestre 2017 après une forte crois-

sance observée durant l'année 2016 », indique Eramet. La production minière a atteint un niveau record de 1,9 million de tonnes de minerai de manganèse au premier semestre 2017, en ligne avec l'objectif annoncé de 4 millions de tonnes sur l'année 2017. Pour Eramet, cela traduit les progrès opérationnels réalisés chez Comilog et sa filiale Setrag assurant le transport ferroviaire du minerai.

« Les résultats du premier semestre sont en forte hausse. L'année 2017 est

une année charnière pour Eramet. Le Groupe n'est encore qu'au début de sa transformation et l'environnement au sein duquel il évolue reste incertain. Nos objectifs pour le futur sont clairs : d'une part accroître notre compétitivité dans tous nos secteurs d'activités et, d'autre part, trouver les bons relais de croissance porteurs d'avenir. Nous visons l'excellence managériale et opérationnelle à tous les niveaux de notre organisation », s'est réjoui Christel Bories, le nouveau PDG du groupe Eramet.

Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale

Vers l'adoption d'un code minier communautaire



La mine de Moanda.

tion allemande pour le développement (GIZ), a été présenté aux autorités communautaires qui l'ont, dans les grandes lignes, approuvé.

« Ce code permettra à nos États de tirer avantage de l'exploitation des ressources extractives en ce sens que celles-ci permettront d'augmenter leur contribution dans les budgets des États de la sous-région », a expliqué Grégory Lionel Biyina, directeur de cabinet du président de la commission de la Cémac.

Pour rappel, c'est en mai 2016 que l'étude sur l'élaboration du code minier communautaire a été lancée. L'objectif de cette réforme vise à développer et proposer un cadre réglementaire adapté aux légis-

lations des États de la sous-région ainsi qu'aux principes de la vision minière africaine sur la base des textes existants dans les pays de la Cémac.

« Ce sera un code qui sera au-dessus des codes miniers nationaux dans la sous-région. Nous voulons disposer d'un outil, qui va permettre aux populations et surtout aux États de pouvoir diversifier leurs économies et bénéficier du développement de cette activité au niveau de la sous-région. L'une des innovations de ce Code est de faire en sorte que tous les bénéfices issus des recettes d'exploitation et des activités annexes, soient rapatriés au niveau de la sous-région dans un délai de 30 jours », a indiqué Grégory Lionel Biyina.

MSM

Libreville/Gabon

LES experts de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac) ont dernièrement planché à Douala (Cameroun), sur le projet d'adoption du dispositif réglementaire en matière d'exploitation des ressources du sous-sol dans l'espace communautaire, rapporte le site investiraucameroun.

En gestation depuis mai 2016, ce projet de code minier sous-régional, initié par le projet Remap (renforcement pour la gouvernance des matières premières) et la Coopéra-

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DE DÉVELOPPEMENT
CABINET DU MINISTRE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

B.P. : 1204 Libreville (Gabon)
Tel. : (241) 01 79 52 24

N° _____ /MEPPD/CABM

Libreville, le 24 juillet 2017

COMMUNIQUÉ

En vue du prochain démarrage des travaux d'aménagement du site devant abriter le projet de développement des activités de la société L7H, Le Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement informe les populations résidant et/ou ayant des activités dans les localités citées ci-dessous et leurs environs que les paiements des indemnités des terrains agricoles situés dans l'emprise du périmètre octroyé à ladite société conformément à l'attribution No. 01414/MUHSL/CAB.VPM/SG du 03 mai 2017, auront lieu selon le calendrier indiqué ci-après :

Localités :

1. Ayeme maritime,
2. Nyamboro,
3. Okolassi Rail
4. Sonadeci (Petit Village)
5. Mitsaba

Calendrier :
Du Lundi 28 au Mercredi 30 août 2017.

A cet effet, il est demandé aux personnes affectées par ledit projet de se rendre à la Mairie de Ntoum, munies d'une pièce d'identité en cours de validité et des documents attestant de leurs possessions et/ou de leurs activités dans cette zone.

Pour les personnes affectées par ledit projet et vivant à Libreville, il leur est demandé de se rendre aux bureaux de ladite société, situés à la galerie Tsika, à côté du magasin City Sport près de Mbolo.

S'agissant des retardataires, « les propriétaires de bien cultivés » dans ces villages et qui n'ont pas été recensés par les agents du Ministère de l'Agriculture. Vous êtes priés de vous rendre dans les villages pour le dernier recensement de vos biens cultivés par les agents de l'Agriculture du mardi 1^{er} août au mardi 15 août 2017.

Enfin, il est à noter que les inventaires agricoles dans les villages de Nkoltang et Ayeme-Plaine se poursuivront et les paiements des indemnités agricoles pour ces localités se feront à la même période, du mardi 1^{er} au mardi 15 août 2017.

Pour plus d'informations contacter, Monsieur Olivier Oscar Ngoma (06005614).

Photo : J.O